

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0824**

commune (s) : Saint Fons - Saint Priest

objet : Instances locales de l'habitat et des attributions (ILHA) - Analyse de la demande et animation de chaque instance - Consolidation des données de la demande de logement social au niveau de l'agglomération et observatoire des flux dans dix sites relevant de la politique de la ville - Choix des prestataires - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

Bureau du 27 avril 2009**Décision n° B-2009-0824**

commune (s) : Saint Fons - Saint Priest

objet : **Instances locales de l'habitat et des attributions (ILHA) - Analyse de la demande et animation de chaque instance - Consolidation des données de la demande de logement social au niveau de l'agglomération et observatoire des flux dans dix sites relevant de la politique de la ville - Choix des prestataires - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les observatoires locaux de la demande sont développés par la Communauté urbaine, les Communes et l'Etat depuis 1990. Ce sont principalement des lieux d'action partenariale et d'analyse des besoins pour l'accès au logement des ménages défavorisés. L'observation statistique sert de support fédérateur à l'action commune des partenaires. Ce sont donc des outils d'aide à la décision, construits en partenariat, sur l'habitat, les attributions des logements et le peuplement. A partir d'une analyse partagée, ils contribuent à la programmation de l'habitat en fonction des besoins dans l'agglomération. Ce sont des outils concrets du plan local de l'habitat (PLH) et du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). Leur fonctionnement s'appuie sur des commissions communales de l'habitat, des attributions et du peuplement, il est assuré par un prestataire externe. Ils contribuent fortement à la construction d'une culture d'agglomération sur l'habitat en général, le logement des ménages en difficulté en particulier. L'évolution de ces outils locaux depuis de nombreuses années, leurs fonctions réelles sur l'habitat et les attributions des logements ont conduit en 2006 à un changement de dénomination. Ils s'appellent désormais les instances locales de l'habitat et des attributions (ILHA).

Ces outils recouvrent 85 % de la demande de logement social enregistrée dans l'agglomération (calcul par recoupement avec d'autres sources), 82 % des logements sociaux dans l'agglomération et 75 % des ménages de la Communauté urbaine.

Les résultats des travaux des ILHA nourrissent la réflexion et l'action des conférences communales du logement et de la conférence d'agglomération de l'habitat. Grâce au travail réalisé en leur sein, plus de 500 ménages en grande difficulté trouvent un logement chaque année.

Les marchés signés en 2006 arrivant à échéance, la présente décision a pour objet d'engager les procédures de marché pour la reconduction de trois types d'observatoires articulés entre eux :

1° - les observatoires de la demande, instances locales de l'habitat de Saint Priest et de Saint Fons dont les marchés arrivent à expiration les 19 et 21 juin 2009,

2° - la consolidation annuelle des données de la demande de logement social sur la ville de Lyon et l'agglomération : cette consolidation permet une vision globale des besoins (et donc de la programmation) au niveau de l'agglomération. Le marché correspondant arrive à expiration le 19 juin 2009,

3° - l'observatoire multisites des flux : il porte sur l'analyse des mouvements de population dans un parc de 21 000 logements sociaux, avec des données transmises par les organismes HLM concernés, sur des critères de gestion (vacance de logement, rotation, etc.) et de connaissance des caractéristiques socio-économiques des ménages entrants et sortants dans ces sites. Cet outil de connaissance et d'animation partenariale porte sur dix sites politiques de la ville : les grands projets de ville (GPV) de Vaulx en Velin, Vénissieux, Rillieux la Pape, Lyon 9° La Duchère, et les quartiers de Bron Parilly, Décines le Prainet, Saint Fons Arsenal et Clochettes, Lyon 8° Mermoz et Langlet Santy. Les marchés correspondants arrivent à expiration le 6 octobre 2009.

Ces trois types d'observatoires et l'animation de chaque instance locale sont confiés à un prestataire missionné par la Communauté urbaine, maître d'ouvrage, sous l'autorité du comité de pilotage constitué de la Communauté urbaine, de l'Etat, des communes et des bailleurs sociaux. Cette animation alimente les travaux, le cadre de la conférence communale du logement lorsqu'elle existe.

Afin de simplifier la gestion des dispositifs, il est proposé de structurer les marchés en deux lots :

- lot n° 10 : instances locales de l'habitat et des attributions, analyse de la demande et animation de l'instance locale dans les deux communes de Saint Priest et de Saint Fons. Ce lot comporte un socle commun et une animation spécifique par commune :

. le socle minimum d'analyse statistique intègre le volume et les caractéristiques socio-économiques de la demande de logement social dans une articulation nouvelle à rechercher avec l'offre disponible, les attributions et la dynamique immobilière. Ces données constituent le support technique de travail permettant aux acteurs de disposer de la connaissance et de la mise en perspective des résultats pour contribuer à la définition des orientations répondant aux besoins,

. l'animation technique partenariale concerne les groupes de travail existants ou à mettre en place pour répondre aux préoccupations dans chacune des communes,

- lot n° 11 : consolidation ville de Lyon et agglomération lyonnaise (demande et flux) dans les 24 communes dotées d'observatoires et consolidation des flux des entrants-sortants dans les sites politiques de la ville. Ce lot comprend donc deux prestations comportant un socle commun dans sa dimension stratégique d'agglomération tout en conservant deux objets bien distincts mais qui doivent désormais s'articuler. Il s'agit de mettre en regard la demande de logement social avec les flux, l'offre disponible, la dynamique immobilière locale et d'agglomération.

Les prestations seraient attribuées séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclus pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Chaque lot comporterait un engagement de commande de :

	Montants annuels	
	minimum (en € HT)	maximum (en € HT)
lot n° 10 : instances locales de l'habitat et des attributions dans les communes de Saint Priest et de Saint Fons		
année 1	31 000	62 000
année 2	31 000	62 000
année 3	22 000	43 500
année 4	22 000	43 500
Total sur 4 ans	106 000	211 000

lot n° 11 : consolidation ville de Lyon et agglomération lyonnaise (demande et flux)		
année 1	100 500	201 000
année 2	75 000	150 000
année 3	32 500	100 000
année 4	25 000	70 000
Total sur 4 ans	233 000	521 000

Depuis la délibération sur l'intérêt communautaire et à compter du budget 2006, les communes ne participent plus au financement des observatoires. La répartition financière se décompose désormais comme suit : l'État participe à hauteur de 30 % sur le coût hors taxes (HT) dans le cadre des crédits délégués, le solde étant à la charge de la Communauté urbaine.

Concernant l'observatoire multisites des flux, des recettes sont attendues de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine au titre du financement des actions dans les GPV. Elles sont estimées à 45 000 € par an les deux premières années et environ 25 000 € par an la troisième et la quatrième année qui verront le coût global des observatoires baisser avec la mise en place du fichier commun prévu dans l'horizon 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur demandant de modifier les deux tableaux en les réduisant aux deux premières colonnes ;

DECIDE

1° - **Accepte** les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - **Approuve** le lancement de la procédure en vue du choix des prestataires.

3° - **Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

4° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

5° - **Autorise** monsieur le président à signer les marchés à bons de commande d'une durée ferme de un an reconductible expressément trois fois une année, et tous les actes contractuels y afférents pour :

	Montants annuels	
	minimum (en € HT)	maximum (en € HT)
lot n° 10 : instances locales de l'habitat et des attributions dans les communes de Saint Priest et de Saint Fons		
année 1	37 076	74 152
année 2	37 076	74 152
année 3	26 312	52 026
année 4	26 312	52 026
Total	126 776	252 356

lot n° 11 : consolidation ville de Lyon et agglomération lyonnaise (demande et flux)		
année 1	120 198	240 396
année 2	89 700	179 400
année 3	38 870	119 600
année 4	29 900	83 720
Total	278 668	623 116

6° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 622 800 - fonction 70 - opération 0273.

7° - **Les recettes** correspondant aux subventions de l'Etat et de l'Anru seront encaissées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 747 180 - fonction 70 - opération 0273.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.